



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°340

AVRIL 2026

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 AVRIL 2026 - 20H00

Sont présents : Audrey BERTET, Viviane BONPOIL, Joël BOSC, Patricia CANAUX, Nicolas CHESNIN, Bruno CRESPEL, Gaëlle DAVID, Eugénie DELAROQUE, Aurélien DENEUX, Dominique DURANT, Patrick GERAUD, Sébastien GUIHARD, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Ludivine HERVY, Benjamin LAROCHE, Hervé LECANU, Annie LEPAGE, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Stéphanie ROBIN, Yannick ROUSSE, Isabelle SIRLIN,

Nombre d'élus en exercice : 23 - Nombre de présents : 23.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h00

La secrétaire de séance est Audrey BERTET.

ORDRE DU JOUR :

❖ GOUVERNANCE ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

- ✓ Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- ✓ Désignation de deux délégués à la mission locale du pays de Redon
- ✓ Désignation de deux délégués à l'AIDE
- ✓ Élection des élus référents sécurité routière
- ✓ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

❖ BÂTIMENT :

- ✓ Travaux d'aménagement du logement communal au second étage de la résidence du puits et demande de subvention
- ✓ Travaux d'aménagement de la salle du Conseil municipal et demande de subvention

❖ FINANCES :

- ✓ Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux 2025/2026
- ✓ Souscription d'une ligne de trésorerie
- ✓ Devis Bretagne PYRO pour le feu d'artifice du 13 juillet 2026
- ✓ Devis pour la réalisation de 1500 agendas 2027 municipaux de poche
- ✓ Devis pour le reconditionnement de trois meubles à la médiathèque
- ✓ Devis de mobiliers, jeux, matériels, électroménagers pour l'aménagement intérieur du Centre de Loisirs

❖ ENFANCE JEUNESSE :

Tarifs des Camps d'été 2026 du Centre de Loisirs

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Modification du Tableau des effectifs

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation.

Note : Patricia CANAUX étant arrivée à 20h19, elle n'a pas pris part à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er avril ni aux trois premières délibérations

A. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} avril

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril est approuvé à l'unanimité

B. LES DÉLIBÉRATIONS :**❖ GOVERNANCE ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE :****✓ Nomination des membres la Commission Communale des Impôts Directs**

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée de 8 membres titulaires et 8 suppléants, nommés pour la durée du mandat municipal.

La CCID joue un rôle essentiel dans la fiscalité locale. Elle émet notamment un avis sur les évaluations et modifications des valeurs locatives des logements et des locaux professionnels, utilisées pour le calcul des impôts locaux.

Les commissaires, désignés par l'administration fiscale, doivent répondre à plusieurs critères (majorité, inscription fiscale dans la commune, connaissance du territoire).

Le Conseil municipal est chargé de proposer une liste de 32 personnes à la Direction régionale des finances publiques.

Après présentation des candidatures par Monsieur le Maire, le Conseil municipal a validé à l'unanimité la liste proposée.

✓ Désignation de deux délégués à la mission locale du pays de Redon

Avec son Conseil d'Administration la Mission locale définit et met en œuvre la politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Mme Anne LEPAGE et Mme Gaëlle DAVID comme déléguées à la mission locale.

✓ Désignation de deux délégués à l'AIDE

AIDE Emploi Services (Association Intermédiaire pour le Développement de l'Emploi) accompagne depuis plus de 40 ans les personnes éloignées de l'emploi vers une insertion professionnelle durable.

L'association propose des missions de travail auprès de particuliers, d'associations, de collectivités et d'entreprises, tout en assurant un accompagnement social et professionnel.

Reconnue Association Intermédiaire et conventionnée avec l'État, AIDE Emploi Services intervient sur le territoire du Pays de Redon et de Vilaine. Les communes jouent, depuis sa création, un rôle essentiel dans son fonctionnement, affirmant l'importance de la proximité pour soutenir l'emploi local.

Dans ce cadre, après délibération et vote à l'unanimité le Conseil municipal a procédé à la désignation de deux élus qui représenteront la commune au sein des assemblées générales de l'association, il s'agit de Mme Isabelle SIRLIN en tant que titulaire et M. Stéphane PELLION en tant que suppléant.

✓ Désignation des élus référents sécurité routière

Le réseau des élus référents sécurité routière (ERSR) a pour objectif de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière. Il constitue un relais essentiel entre les élus, les services techniques et administratifs, et les actions menées en matière de prévention, sensibilisation et formation.

Mis en place en 2005 et développé dans le Morbihan depuis 2008, ce réseau est aujourd'hui présent dans l'ensemble des communes du département. Afin de renforcer cette démarche, la Préfecture du Morbihan invite chaque conseil municipal à désigner un élu référent et un suppléant.

Après délibération, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité M. Jean-Pierre HAMON comme référent titulaire et Mme Patricia CANAUX comme référente suppléante.

✓ **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil municipal a procédé à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette commission, présidée de droit par le Maire, joue un rôle essentiel dans l'attribution des marchés publics de la commune.

Conformément à la réglementation, la CAO est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, élus par le Conseil municipal. Tous les conseillers sont d'accord pour voter à main levée.

Après délibération et vote à l'unanimité, ont été désignés comme membres titulaires : Jean-Pierre HAMON, Isabelle SIRLIN et Stéphane PELLION, et comme membres suppléants : Nicolas GURIEC, Aurélien DENEUX et Joël BOSC.

La Commission d'Appel d'Offres est ainsi constituée pour la durée du mandat municipal.

❖ **BÂTIMENT :**

✓ **Aménagement du logement R+2 de la résidence du Puits – Demande de subvention**

Nicolas GURIEC propose de rénover ce logement devenu vacant à la suite du déménagement du locataire, situé au second étage de la résidence du Puits.

La commission bâtiment, réunie le 15 avril 2026, propose une rénovation complète de ce logement datant de 1998.

Les travaux consistent :

- Dépose des cloisons existantes et reprise de l'isolation et des cloisons.
- Reprise du plancher présentant des « vagues » et pose d'un revêtement de sol.
- Remplacement des deux fenêtres, pose de rambardes et des trois vélux.
- Dépose des cloisons existantes et reprise de l'isolation et des cloisons.
- Peinture et faïence aux murs.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Lot plâtrerie : Les plaquistes Dolaysiens	15 832.16 €	CD56 - PST (30%)	19 874.86 €
Lot plancher et revêtement de sol : Ent CHESNIN MCE	17 197.25 €	Autofinancement	46 374.68 €
Lot menuiseries intérieures : Ent CHESNIN MCE	2 567.00 €		
Lot Menuiseries extérieurs : Ent PRIEZ	2 754.00 €		
Lot Couverture : Ent CHESNIN MCE	5 360.00 €		
Lot carrelage et faïence salle de bains : Ent AG Carrelage	1 763.50 €		
Lot Peintures : Ent YMG déco	4 970.35 €		
Lot électricité : Ent Solus Energie	7 813.50 €		
Lot plomberie : Ent Solus Energie	7 991.78 €		
TOTAL	66 249.54 €		

Note : pour bénéficier des aides financières, les travaux ne doivent pas commencer avant le mois de juillet. Un démarrage anticipé entraînerait la perte de la subvention, ce qui aurait un impact sur le budget communal. La commune a donc fait le choix d'une gestion prudente et responsable, en planifiant les travaux après le mois de juillet afin de garantir leur financement et de préserver l'intérêt collectif.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal valide les devis, autorise Monsieur le Maire à les signer et à déposer une demande de subvention auprès du Département du Morbihan et de tout organisme susceptible d'apporter une subvention.

✓ **Travaux de la salle du Conseil municipal et demande de subvention**

Nicolas GURIEC explique aux conseillers municipaux le projet de rénovation de la salle du Conseil et le remplacement du mobilier actuel :

- La dépose de la moquette au sol et la pose d'un revêtement PVC
- La dépose de la moquette murale et la mise en peinture des murs et du plafond.
- La fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage led, la reprise des prises et interrupteurs
- La fourniture et mise en place d'un vidéoprojecteur en position fixe.
- Le remplacement du mobilier par des tables pliantes sur roulettes pour faciliter leurs déplacements.

La commission bâtiment propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Lot peintures et revêtements de sols :	8 886.52 €	CD56 PST 30%	5 749.73 €
Entreprise Kerrouault Cédric			
Fourniture de l'éclairage :	5 635.24 €	Autofinancement	13 416.03 €
Devis fournisseur Sonepar			
Lot électricité : Ent Dol Elec	4 644.00 €		
TOTAL	19 165.76 €	TOTAL	19 165.76 €

Le devis proposé pour le remplacement du mobilier a été jugé trop élevé. La commission a souhaité prendre le temps de consulter d'autres entreprises avant de faire un choix.

Note : pour bénéficier des aides financières, les travaux ne doivent pas commencer avant le mois de juillet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les devis retenus ci-dessus et autorise le Maire à les signer. Et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Département du Morbihan et d'autres organismes financeurs.

❖ **FINANCES :**

✓ **Souscription d'un emprunt de 400 000€ pour le financement des travaux 2025/2026**

Afin de financer des travaux communaux de 2025 et 2026 — notamment la rénovation et l'extension du centre de loisirs, ainsi que le remplacement des chaudières de la mairie et de la salle polyvalente — la commune a consulté quatre établissements bancaires pour un emprunt d'un montant de 400 000 €.

Après présentation et comparaison des offres reçues, le Conseil municipal a décidé de retenir celle de La Banque Postale, jugée la plus adaptée aux besoins de la commune.

- Montant : 400 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux variable : EUR 3 mois + 1.12 %
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement 0.10 % du prêt soit 400 €

À titre indicatif, le taux EURIBOR 3 mois est actuellement de 2,27 %, auquel s'ajoute 1,12 %, soit un taux global de 3,29 %.

Après délibération, la décision est adoptée par 20 voix pour et 3 abstentions (Audrey BERTET, Stéphanie ROBIN et Gaëlle DAVID). Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'offre et toutes les pièces nécessaires à la souscription de cet emprunt

✓ **Souscription d'une ligne de trésorerie de 500 000 €**

Afin de faire face aux besoins de trésorerie de la commune, une consultation a été lancée pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €.

Quatre banques ont été sollicitées. Après étude des réponses reçues, le Conseil municipal a décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne, jugée la plus adaptée.

Cette décision a été adoptée par 21 voix pour et 2 abstentions (Audrey BERTET et Stéphanie ROBIN). Le Maire est autorisé à signer le contrat ainsi que les documents nécessaires.



Pourquoi la commune met en place une ligne de trésorerie ?

Comme tout organisme public, la commune doit faire face à des **décalages temporaires entre ses dépenses et ses recettes**. Par exemple, certaines factures doivent être payées avant que les subventions ou les impôts ne soient effectivement encaissés.

Pour assurer le bon fonctionnement des services communaux, le Conseil municipal a donc décidé de mettre en place une **ligne de trésorerie**, d'un montant maximum de **500 000 €**.

👉 Une ligne de trésorerie fonctionne comme une avance temporaire :

La commune n'utilise que la somme dont elle a réellement besoin, au moment où elle en a besoin, et rembourse ensuite lorsque les recettes arrivent. Il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire, mais d'un **outil de gestion** pour sécuriser la trésorerie.

❖ ENFANCE JEUNESSE

✓ Tarifs des camps d'été 2026 du Centre de loisirs

Madame Gaëlle DAVID, responsable de l'animation, propose de fixer les tarifs des camps pour l'été 2026 :

Camps	Par enfant résidant sur la commune ou sur une commune ayant conventionnée			Par enfant résidant sur une commune extérieure
	Tranche 1 QF < 545€	Tranche 2 545€ ≤ QF ≤ 1100€	Tranche 3 QF > 1100€	
Du 06 juillet au 11 juillet 15 jeunes de 14 à 17 ans Camp Biscarosse : <i>Camping Le Langeot</i> Activités nautiques : Aqua Park, Aqua land, bouée tractée Visite : Arcachon, Biscarosse et dune du Pilat... Activités et Animation au camping	181.00 €	196.00 €	211.00 €	241.00 €
Du 13 juillet au 17 juillet 20 jeunes de 08 à 11 ans Camp Séjour ile aux pies <i>Camping de l'île aux pies</i> - Activités de plein air	167.00 €	182.00 €	197.00 €	228.00 €
Du 20 juillet au 24 juillet 15 jeunes de 11 à 14 ans Camp Saint Jean de Monts <i>Camping L'abris des pins</i> Activités nautiques : Aqua Park, Atlantic toboggan. Char à voile à la Barre de Monts Visites de Saint Jean de Monts Activités et Animation au camping	165.00 €	180.00 €	195.00 €	230.00 €

Du 27 juillet au 31 juillet 20 jeunes de 6 à 11 ans Séjour la ruée vers l'air d'été <i>Centre équestre la ruée vers l'air Guignen</i> Activités nature et équitation	169.00€	184.00 €	199.00 €	231.00 €
---	---------	----------	----------	----------

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal valide les camps et les tarifs ci-dessus.

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

✓ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents, à savoir d'augmenter le temps de travail d'un agent du service restaurant scolaire et nettoyage des bâtiments communaux de cinq heures, soit de 30 à 35 heures par semaine, afin de compenser le passage d'un autre agent à temps partiel.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs à compter du 1er mai 2025.

Récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation :

- Devis Bretagne Pyro validé pour le feu d'artifice prévu le 13 juillet 2026 pour un montant de 2 400 € TTC
- Devis validé pour la réalisation de 1500 agendas municipaux de poche pour un montant de 3 390 € HT.
- Devis LACAS validé pour le réemploi de trois meubles pour un montant de 5 710 € HT
- Devis mobilier ALSH 26 573.28€ subvention 30% caf.

Prochain Conseil Municipal le 27 mai 2026 à 20h00

INFORMATIONS

INFORMATIONS SPÉCIALES ÉTUDIANTS

◆ **Repas à 1 € pour les étudiants**

À compter du **4 mai 2026**, le **repas à 1 euro** sera accessible à **l'ensemble des étudiants** dans les restaurants universitaires du réseau **Crous**, et lorsque cela est possible, dans leurs cafétérias.

Ce dispositif, auparavant réservé aux étudiants boursiers ou en situation de précarité, est élargi afin de **soutenir le pouvoir d'achat des étudiants**. Il concerne les étudiants, apprentis et alternants, doctorants ainsi que les volontaires en service civique, sur présentation d'un compte **Izly actif**.

Chaque étudiant pourra bénéficier **d'un repas à 1 € par service**, aussi bien le midi que le soir dans les restaurants ouverts.

◆ **Étudiants : pensez au dossier social étudiant (DSE)**

Les étudiants souhaitant demander une bourse et/ou un logement en résidence universitaire doivent constituer un dossier social étudiant (DSE).

Pour l'année universitaire 2026-2027, la démarche est ouverte depuis le 2 mars et doit être effectuée avant le 31 mai 2026.

Le DSE est à renouveler chaque année et concerne les étudiants remplissant les conditions pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux.

Avant de déposer leur dossier, les étudiants peuvent utiliser le simulateur du Crous afin d'estimer leurs droits, en fonction notamment des revenus du foyer fiscal.

👉 Toutes les démarches se font en ligne sur le site du Crous.

◆ **Bruits de jardin : les horaires à respecter**

Afin de préserver la tranquillité de tous, l'utilisation d'outils de jardinage bruyants (Tondeuse, taille-haie, débroussailleuse, tronçonneuse...) est réglementée dans le Morbihan.

✅ Horaires autorisés

Du lundi au samedi 9h – 12h et 14h – 19h
Dimanches et jours fériés 10h – 12h



❌ En dehors de ces horaires, les travaux bruyants sont interdits

👉 Merci à chacun de faire preuve de civisme et de respect du voisinage.

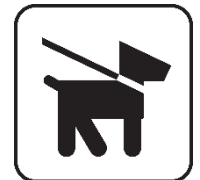
◆ **Calendrier des impôts :**

Le service de déclaration en ligne sera ouvert dans le Morbihan jusqu'au **jeudi 4 juin** au plus tard (23h59)

La déclaration papier devra être déposée le mardi 19 mai à minuit, au plus tard, y compris pour les résidents français à l'étranger.

◆ **Promenades en forêt : chiens en laisse jusqu'au 30 juin**

Afin de **protéger la faune sauvage**, les propriétaires de chiens sont tenus de respecter une réglementation spécifique lors des promenades en forêt.



Du **15 avril au 30 juin**, période sensible pour la reproduction des animaux, les chiens doivent être **tenus en laisse en dehors des allées forestières** (routes, chemins et sentiers).

Cette mesure vise à préserver les jeunes animaux et les oiseaux en période de nidification, particulièrement vulnérables au dérangement.

Le reste de l'année, les chiens doivent rester **sous la surveillance de leur maître** et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres.

⚠️ Le non-respect de cette règle peut entraîner une **amende de 135 €**.

👉 Il est également rappelé qu'il est interdit de nourrir ou d'approcher les animaux sauvages lors des balades en forêt.

Prévention des moustiques : agissons dès maintenant !

🌿 La saison des moustiques arrive : adoptons ensemble les bons réflexes.

💧 La prévention est essentielle pour limiter les nuisances et protéger la santé de tous

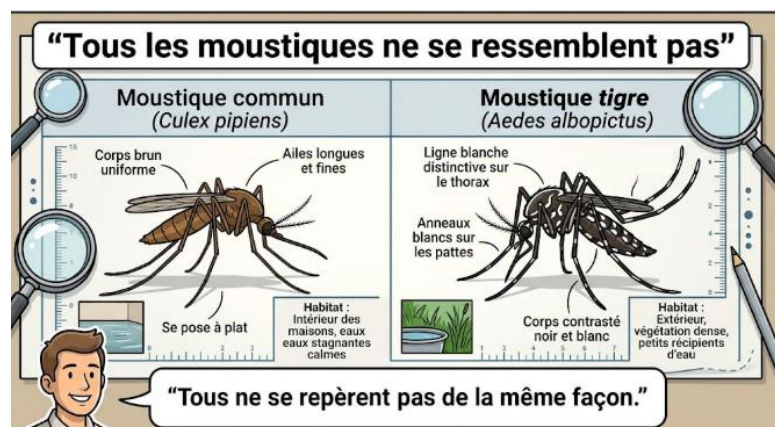
🏠 Chacun peut agir à son échelle, dès aujourd'hui

📖 Un guide pratique est mis à votre disposition pour vous accompagner

🔍 Plus d'informations 👉

🔗 <https://traitement-nuisible.com/moustique/>

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



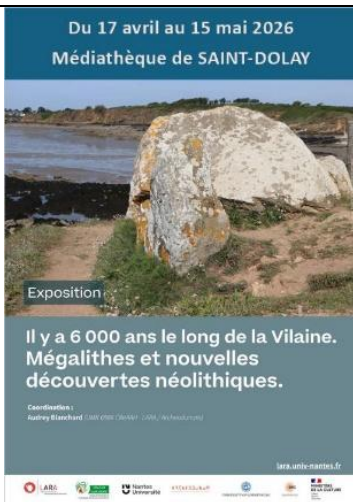
AGENDA MAI

JEUDI 14 MAI
VILAINE EN FÊTE au PORT DE CRAN
À partir de 12H00

Embarquez pour une aventure unique au fil de l'eau. Près de 130 voiliers et vieux gréments feront escale dans 12 communes pour des ports en fête, entre patrimoine, musique et convivialité.

📍 **jeudi 14 mai, arrivée des bateaux à 12h00 à Saint-Dolay – Port de Cran**
Restauration et buvette sur place.

🚢 **Marins, familles, curieux ou promeneurs : venez partager un moment festif au bord de la Vilaine !**



Médiathèque de Saint-Dolay du 17 avril au 15 mai
Il y a 6 000 ans le long de la Vilaine

Cette exposition invite à découvrir les **premiers habitants de la vallée de la Vilaine**, installés le long du fleuve il y a plus de **6 000 ans**.

À travers des recherches archéologiques menées dans le sud du Morbihan, elle explore leur **mode de vie**, de l'habitat à l'agriculture, avec un focus sur les **mégalithes de Nivillac** et les **habitats néolithiques de Pénestin**, encore visibles aujourd'hui.



Show nautique de Burin

Le Show nautique de Burin revient pour une journée festive et familiale au bord de l'eau, dans le cadre de la Fête de la Bretagne.

Dimanche 24 mai

Au programme dès 14h : animations musicales, spectacles d'aéroglosses, jeux pour enfants et restauration sur place.

En soirée, place aux concerts, suivis d'un spectacle pyrotechnique et d'un bal populaire.

- 📍 Entrée : 3 € – Gratuit pour les moins de 14 ans
- 📍 Accès facile par la voie express Nantes–Vannes (sortie Missillac)

👉 Un rendez-vous convivial à partager en famille ou entre amis.

Agenda de la médiathèque

Au mois de mai

Médiathèque de Saint-Dolay 

2026

Mercredi 27 Mai
10h30 - 12h

Conversation entre générations
animée par Simon Billy
Tous publics dès 7 ans

Sur le thème **Grandir toute la vie**

En partenariat avec 

Gratuit sur réservation

Téléphone : 02 99 90 29 29 – Email : mediatheque@saintdolay.fr

Et bientôt en Juin...

Vous avez aimé **La Troupanou** et son théâtre d'improvisation en 2025 ? Vous allez adorer **La Troupado** en 2026 !!

Vendredi 12 juin à 18h30

Salle polyvalente

Gratuit sans réservation



Samedi 13 juin de 10h30 à 12h

Atelier d'écriture de lettres d'amour

animé par Audrey Beauvais

Un atelier pour prendre le temps d'écrire une ou plusieurs lettres d'amour. Que ce soit pour déclarer sa flamme, demander pardon, donner des précisions, oser une invitation...tout sera prétexte à envoyer des mots doux ! Apportez votre plume/stylo/crayon préféré ... le papier sera fourni !

Gratuit sur réservation

Coordonnées de la médiathèque

Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29

Mail > mediatheque@saintdolay.fr

Facebook > @MediathequedeSaintDolay

Consultation du catalogue en ligne > <https://stdolay-pom.c3rb.org>

Site internet de la commune > <https://www.saintdolay.fr>

Horaires de la médiathèque

Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30
Judi	Fermée	16h30-18h30
Vendredi	Fermée	16h30-18h30
Samedi	9h30-12h	Fermée

À retourner en mairie avant le 10 Juin 2026

Concours des maisons fleuries 2026 Bulletin d'inscription

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je soussigné(e) déclare vouloir participer au concours des Maison fleuries 2026.

